



Séance du 05 octobre 2016

Le Cinq Octobre Deux mille Seize à Neuf Heures Quarante-cinq, les membres du Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la Rivière l'Oudon, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux du Centre Administratif Intercommunal à Craon sous la présidence de Monsieur Louis MICHEL.

ATHEE
BEAULIEU S/LOUDON
BOUCHAMPS LES CRAON
CHERANCE
CONGRIER
COSSE LE VIVIEN
CRAON
DENAZE
FONTAINE COUVERTE
LA SELLE CRAONNAISE
LAIGNE
MONTJEAN
NIAFLES
POMMERIEUX
RENAZE
RUILLE LE GRAVELAIS/LOIRON
ST AIGNANS/ ROE
ST CYR LE GRAVELAIS
ST MARTIN DU LIMET
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

GIRAUD Marc, titulaire
ROCHER Jean-Luc, suppléant
DELANOË Jean Claude, titulaire
TARDIF Michel, titulaire
BOISSEAU Gilbert, titulaire
FOUCHER Hervé, titulaire
SABIN Joël, titulaire, et MAUTIN Matthieu, suppléant
CADOT René, titulaire
HUNEULT Alain, titulaire
LECOMTE Jean-Marcel, titulaire
CHRETIEN Patrice, titulaire
VERON Louis, titulaire
GENDRY Daniel, suppléant
CROSNIER Florent, titulaire
DHOMMEAUX Rémi, titulaire
LABBE Michel, titulaire
BRIQUET Alain, titulaire, et DEMINGUET Eric, suppléant,
MICHEL Louis, titulaire
BESNIER Tony, titulaire
POCHE Franck, titulaire,
DUTEIL Olivier, titulaire, et HOGRET Yoann, suppléant

Etaient également présents : Mmes GUAIS Emeline, LHERBIER Lénaïg (*Techniciennes du Syndicat du Bassin de l'Oudon*).

Etaient excusés: GAROT Rémi (La Chapelle Craonnaise), TOUEILLE Sophie (Marigné-Peuton), BORDEAU Dominique (Peuton)

Secrétaire de Séance : Elu: M. Hervé FOUCHER

*_*_*_*_*

*Le compte-rendu de la précédente séance étant adopté,
La séance est ouverte.*

*_*_*_*_*

OBJET : 2016-35

RESTAURATION DU RUISSEAU DU BARDOUL A BALLOTS : ATTRIBUTION DU MARCHE

**SYNDICAT DE BASSIN POUR L'AMENAGEMENT
DE LA RIVIERE L'UDON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 05 octobre 2016

OBJET : 2016-35

**RESTAURATION DU RUISSEAU
DU BARDOUL A BALLOTS :**

ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Président rappelle le projet de restauration du ruisseau du Bardoul à BALLOTS.

Le cabinet QUARTA, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, a analysé les 3 offres reçues suite à la consultation concernant le marché de restauration du ruisseau de Bardoul à Ballots.

Au regard des critères de jugement des offres (50% Valeur technique, 50% Prix), il apparaît que l'entreprise CHAZE TP (53 Craon) est l'entreprise la mieux disante pour ces travaux, notamment par rapport à la valeur technique de son offre.

Le bureau propose de retenir l'entreprise CHAZE TP, pour un montant de 99 821.76€ HT (offre de base).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **DECIDE de retenir l'entreprise CHAZE TP pour ces travaux,**
- **AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer le marché et tout avenant s'y rapportant.**

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 06 octobre 2016
Pour extrait conforme,
Le Président,
Louis MICHEL*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-255300220-20161005-2016_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2016